

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ TRANSMANCHE

SÉANCE DU 20 MARS 2023
PRÉ-CONVOCATION EN DATE DU 23 DECEMBRE 2022
CONVOCATION EN DATE DU 13 MARS 2023

—————
DÉLIBÉRATION N°2023/CS/03/07
—————

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

—————

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT),

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2000 et 27 décembre 2018
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Les propositions du Président entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu les articles L.1612-12 et L.1612-20 du CGCT relatifs à l'arrêt des comptes du SMPAT ;

Vu le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental pour l'exercice 2022 ;

Vu le projet de compte administratif du SMPAT ;

Considérant la concordance entre les résultats du compte administratif du SMPAT pour l'exercice 2022 et les résultats du compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental pour le même exercice ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, à l'exception de M. Alain BAZILLE qui ne prend pas part au vote :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du SMPAT, ci-annexé, qui fait apparaître les résultats suivants :

I/ BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M 52)

1/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées :	- €
Dépenses réalisées :	3 984,00 €
Soit un résultat de l'exercice 2022 en section d'investissement de :	- 3 984,00 €
<i>en intégrant le Résultat positif reporté de l'exercice 2021 de :</i>	<i>+100 000,12 €</i>
LE SOLDE D'EXECUTION POUR 2022 EST DE :	+96 016,12 €

2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes réalisées :	190 743,77 €
Dépenses réalisées :	259 640,20 €
Soit un résultat de l'exercice 2022 en section de fonctionnement de :	- 68 896,43 €
<i>en intégrant le Résultat positif reporté de l'exercice 2021 de :</i>	<i>+183 401,54 €</i>
LE RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 EST DE :	+114 505,11 €

II/ BUDGET ANNEXE (nomenclature M 4)

1/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées :	8 689 857,89 €
Dépenses réalisées :	8 991 479,46 €
Soit un résultat de l'exercice 2022 en section d'investissement de :	- 301 621,57 €
<i>en intégrant le Résultat positif reporté de l'exercice 2021 de :</i>	<i>15 976 157,00 €</i>
LE SOLDE D'EXECUTION POUR 2022 EST DE :	+15 674 535,43 €

2/ SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes réalisées :	45 462 730,00 €
Dépenses réalisées :	34 196 803,59 €
Soit un résultat de l'exercice 2022 en section d'exploitation de :	+11 265 926,41 €
<i>en intégrant le Résultat positif reporté de l'exercice 2021 de :</i>	<i>+6 236 622,25 €</i>
LE RESULTAT DE CLOTURE D'EXPLOITATION POUR 2022 EST DE :	17 502 548,66 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604579-20230320-2023CS0307-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Président,